

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00477

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE
GAMBETTA A ROCHE-LA-MOLIERE - MARCHE N°2014ASRI200 - AVENANT N°2**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161005-D20160047710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE GAMBETTA A ROCHE-LA-MOLIERE - MARCHE N°2014ASRI200 - AVENANT N°2

Une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Gambetta à Roche-la-Molière a été attribuée au bureau d'études Réalités en 2014 pour un montant forfaitaire de 40 530,00 € HT.

Au cours de la phase AVP, la commune de Roche-la-Molière n'envisageait alors qu'une réalisation partielle de la rue Gambetta. La mission du maître d'œuvre a ainsi été ajustée à ce nouveau périmètre, par un avenant n°1, en y ajoutant la prise en charge de prestations complémentaires sollicitées par Saint-Etienne Métropole. Cet avenant a porté le montant de la phase AVP de 8 106 € HT à 11 700,79 € HT (+ 3 594,79 € HT) et diminué le montant total du marché à 32 436,64 € HT.

Suite à des concertations ultérieures conduites entre Saint-Etienne Métropole et la commune de Roche-la-Molière, il a finalement été convenu en fin de phase AVP de procéder à l'aménagement de l'ensemble de la voie correspondant au périmètre initial de la mission du maître d'œuvre.

Il convient donc de passer un second avenant afin de revenir au programme initial et aux honoraires prévus dans le marché initial de maîtrise d'œuvre comme ci-dessous :

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVENANT N° 2 RETENU PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE				
HT				
Mission		Montant total	Voirie	Assainissement
AVP	avenant n° 1	10 000,79 €	6 462,89 €	3 537,90 €
Reprise AVP Forfait		1 700,00 €	1 000,00 €	700,00 €
PRO DCE	Retour au marché initial	14 185,50 €	8 305,50 €	5 880,00 €
ACT		2 026,50 €	1 186,50 €	840,00 €
EXE		1 215,90 €	711,90 €	504,00 €
DET		14 185,50 €	8 305,50 €	5 880,00 €
AOR		810,60 €	474,60 €	336,00 €
Total HT :		44 124,79 €	26 446,89 €	17 677,90 €
Total TTC :		57 989,75 €	31 736,27 €	21 213,48 €

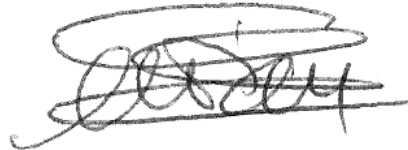
Cet avenant entraînant une augmentation de plus de 36 % du montant du marché modifié par l'avenant 1, il est nécessaire de le faire entériner par le Bureau.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au marché n°2014 ASRI 200,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au marché n°2014ASRI200 conclu avec le bureau d'études Réalités portant le montant forfaitaire du marché de 2 436,64 € HT (avenant n°1) à 44 124,79 € HT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU